Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le 17 AVR. 2026
ID : 035-200039022-20260410-DC_2026_096-DE

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

DC_2026_096

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 10 AVRIL 2026

Secrétaire de séance : Monsieur BODIN Alexandre

Nombre de conseillers en exercice : 75 Présents : 72 Votants (dont 3 pouvoirs) : 75	L'an deux mille vingt six, le dix avril le Conseil d'agglomération étant réuni à VITRÉ après convocation légale, Date de convocation : le 03/04/2026

Etaient présents :
Françoise GESLAND - ARGENTRE DU PLESSIS,Pierrick GENDRY - ARGENTRE DU PLESSIS,Martine VERE - ARGENTRE DU PLESSIS,Joël FRIN - ARGENTRE DU PLESSIS,Elisabeth CARRE - AVAILLES SUR SEICHE,Nathalie CLOUET - BAIS,Eric GLINCHE - BAIS,Stéphane DOUABIN - BALAZE,Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE,Joseph NEVEU - BRIELLES,Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX,Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG,Arnaud DUPUIS - CHATEAUBOURG,Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG,Hubert DESBLES - CHATEAUBOURG,Christelle AVERLAND-SCHMITT - CHATEAUBOURG,Eric QUIVIGER - CHATEAUBOURG,Jean-Luc DUVEL - CHATILLON EN VENDELAIS,André BOUTHEMY - CORNILLE,Jean-Marc MAILLARD - DOMAGNE,Magali BUDOR - DOMAGNE,Alexandre BODIN - DOMALAIN,Patricia MARSOLLIER - DROUGES,Michel ERRARD - ERBREE,Marie-Christine MORICE - ETRELLES,Laurent FESSELIER - ETRELLES,Roland LE DROFF - GENNES SUR SEICHE,Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE,Antoine GEFFRAY - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Katia BONNANT - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Olivier DESPREZ - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Ludovic LE SQUER - LA SELLE GUERCHAISE,Serge BERGER - LANDAVRAN,Aurélien THEBERT - LE PERTRE,Chrsitelle HALLET - MARPIRE,Jean-Luc DELAUNAY - MECE,Jean-Yves LEBLANC - MONDEVERT,Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR,Marie-Louise BERHAULT - MONTREUIL DES LANDES,Patrick GUEGUIN - MONTREUIL SOUS PEROUSE,Anne-Marie MORLIER - MOULINS,Sophie HUNAULT - MOUSSE,Cédric FOLIARD - MOUTIERS,Frédéric MARTIN - POCE LES BOIS,Jean-Claude DENOUAULT - PRINCÉ,Karine MOREL - RANNEE,Christophe FESSELIER - ST AUBIN DES LANDES,Yves GUERIN - ST CHRISTOPHE DES BOIS,Vincent SINOQUET - ST DIDIER,Myriam ALEXANDRE - ST GERMAIN DU PINEL,Philippe JEULAND - ST JEAN SUR VILAINE,Elisabeth BRUN - ST M'HERVE,Michel SAUVAGE - TAILLIS,Yannick FOUET - TORCE,Bruno DELVA - VAL D'IZE,Aurélie BOUVET ADAM - VAL D'IZE,Isabelle LOUIS - VERGEAL,Laurence DELAUNAY - VISSEICHE,Pierre LEONARDI - VITRE,Paul LAPAUSE - VITRE,Christine HEUDE - ,Fabien LAMIRE - VITRE,Pauline SEGRETAIN - VITRE,Freddy ANDRIEUX BIZEL - VITRE,Sophie MARQUANT - VITRE,Vanessa ALLAIN - VITRE,Anne BRIDEL - VITRE,Philippe MAIGNAN - VITRE,Carine GERMOND - ,Patrick PLANCHET - ,Nadège LE FLOCH - ,Erwann ROUGIER - VITRE

Ont donné pouvoir :
Thierry PIGEON donne pouvoir à Roland LE DROFF,Lionel LE MIGNANT donne pouvoir à Pierre LEONARDI,Alexandra LEMERCIER donne pouvoir à Teddy REGNIER

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260410-DC_2026_096-DE

DC_2026_096

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 10 AVRIL 2026

- Élection des membres du Bureau d'agglomération

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-6, L.5211-10, L.2122-7-2 et L.2122-12, L.2121-7, L.2121-1 et L.1111-1-1 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 24 mars 2026, portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de Vitré Communauté ;

Considérant que les membres du bureau d'agglomération sont élus au scrutin uninominal secret à la majorité absolue ;

Considérant que, si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est élu ;

Considérant que contrairement à l'élection des adjoints au maire, la parité n'est pas requise ;

Considérant le déroulé suivant afin d'élire les membres du bureau d'agglomération :
- Appel des candidatures
- Détermination du nombre de votants et de la majorité absolue nécessaire pour une élection au premier tour ou au deuxième tour
- Chaque conseiller d'agglomération remet son bulletin de vote fermé sur papier blanc
- Dépouillement
- Proclamation des résultats ou nouveau tour de vote ou nouveau scrutin pour nouveau membre du bureau
- Proclamation de la liste des membres du bureau

Considérant que l'élection des membres du bureau est rendue publique, par voie d'affichage, dans les vingt-quatre heures ;

Il vous est proposé de procéder à l'élection des membres du Bureau d'agglomération dans les conditions déterminées ci-dessus.

Sont candidats :

Nom – Prénom	Communes
ALEXANDRE Myriam	Saint-Germain du Pine
BERGER Serge	Landavran
BERHAULT Marie-Louise	Montreuil-des-Landes
BODIN Alexandre	Domalain
BOUTHEMY André	Cornillé
CARRE Elisabeth	Availles-sur-Seiche
COLAS Yves	Moutiers
DELAUNAY Laurence	Visseiche
DELVA Bruno	Val-d'Izé

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260410-DC_2026_096-DE

DC_2026_096

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

DENOUAULT Jean-Claude	Princé
DUVEL Jean Luc	Châtillon-en-Vendelais
FESSELIER Christophe	Saint-Aubin des Landes
GUÉGUIN Patrick	Montreuil-sous-Pérouse
GUÉRIN Yves	Saint-Christophe des Bois
HALLET Christelle	Marpiré
HUNAULT Sophie	Moussé
JEULAND Philippe	Saint-Jean-sur-Vilaine
LE DROFF Roland	Gennes-sur-Seiche
LE SQUER Ludovic	La Selles Guerchaise
LEBLANC Jean-Yves	Mondevert
MAILLARD Jean-Marc	Domagné
MARSOLLIER Patricia	Drouges
MARTIN Frédéric	Pocé-les-Bois
MONGODIN Thierry	Montautour
MOREL Karine	Rannée
MORLIER Anne-Marie	Moulins
NEVEU Joseph	Brielles
PIGEON Thierry	Louvigné-de-Bais
SAUVAGE Michel	Taillis
SINOQUET Vincent	Saint-Didier
THÉBERT Aurélien	Le Pertre
TRAVERS Joël	La Chapelle Erbrée
URIEN Samuel	Vergeal
DE LA VERGNE Aude	Châteaubourg
LE MIGNANT Lionel	Vitré

Chaque conseiller d'agglomération a remis son bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- Nombre de bulletins : 75
- Nombre de bulletin blanc : 0
- Nombre de bulletin blanc nul : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 74
- Majorité absolue : 38

Suffrages obtenus :

NOM Prénom des candidats dans l'ordre alphabétique	Suffrages obtenus (en chiffres et en lettres)	
REGNIER Teddy	President	Membre de droit
BELLOIR Fabienne	Vice-Présidente	Membre de droit
BRUN Elisabeth	Vice-Présidente	Membre de droit
CARTRON Pascale	Vice-Présidente	Membre de droit

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260410-DC_2026_096-DE

DC_2026_096

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

CLOUET Nathalie	Vice-Présidente	Membre de droit
DELAUNAY Jean-Luc	Vice-Président	Membre de droit
DOUABIN Stéphane	Vice-Président	Membre de droit
FOUET Yannick	Vice-Président	Membre de droit
GEFFRAY Antoine	Vice-Président	Membre de droit
GESLAND Françoise	Vice-Présidente	Membre de droit
LAPAUSE Paul	Vice-Président	Membre de droit
LEMERCIER Alexandra	Vice-Présidente	Membre de droit
LEONARDI Pierre	Vice-Président	Membre de droit
ERRARD Michel	Vice-Président	Membre de droit
MORICE Marie-Christine	Vice-Présidente	Membre de droit
ALEXANDRA Myriam	74	Soixante-quatorze
BERGER Serge	74	Soixante-quatorze
BERHAULT Marie-Louise	74	Soixante-quatorze
BODIN Alexandre	74	Soixante-quatorze
BOUTHEMY André	73	Soixante-treize
CARRE Elisabeth	74	Soixante-quatorze
COLAS Yves	74	Soixante-quatorze
DELAUNAY Laurence	74	Soixante-quatorze
DE LA VERGNE Aude	71	Soixante-et-onze
DELVA Bruno	74	Soixante-quatorze
DENOUAULT Jean-Claude	74	Soixante-quatorze
DUVEL Jean Luc	74	Soixante-quatorze
FESSELIER Christophe	74	Soixante-quatorze
GUÉGUIN Patrick	74	Soixante-quatorze
GUÉRIN Yves	74	Soixante-quatorze
HALLET Christelle	74	Soixante-quatorze
HUNAULT Sophie	74	Soixante-quatorze
JEULAND Philippe	74	Soixante-quatorze
LE DROFF Roland	74	Soixante-quatorze
LE MIGNANT Lionel	73	Soixante-treize
LE SQUER Ludovic	74	Soixante-quatorze
LEBLANC Jean-Yves	74	Soixante-quatorze
MAILLARD Jean-Marc	74	Soixante-quatorze
MARSOLLIER Patricia	74	Soixante-quatorze
MARTIN Frédéric	73	Soixante-treize
MONGODIN Thierry	74	Soixante-quatorze
MOREL Karine	74	Soixante-quatorze
MORLIER Anne-Marie	74	Soixante-quatorze
NEVEU Joseph	74	Soixante-quatorze
PIGEON Thierry	72	Soixante-douze
SAUVAGE Michel	74	Soixante-quatorze
SINOQUET Vincent	74	Soixante-quatorze

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260410-DC_2026_096-DE

DC_2026_096

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

THÉBERT Aurélien	**74**	**Soixante-quatorze**
TRAVERS Joël	**74**	**Soixante-quatorze**
URIEN Samuel	**74**	**Soixante-quatorze**

Les Conseillers d'agglomération visés dans le tableau ci-dessus sont immédiatement installés en qualité de membres du Bureau d'agglomération.

Le Président
Teddy REGNIER

Le Secrétaire de séance,
Alexandre BODIN

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.